

TEKMATHERM BOIS

Pâte organique prête à l'emploi

Protection
des Façades

ITE

- ✓ **Enduit préparatoire d'adhérence pour matériau d'isolation thermique à fixer sur supports en panneaux dérivés du bois**



DEFINITION

Pâte organique en phase aqueuse, prête à l'emploi, destinée au collage des plaques d'isolant en laine minérale sur subjectiles en contre-plaqué ou autres dérivés du bois.

DOMAINE D'UTILISATION

TRAVAUX : neufs, de rénovation ou d'entretien.

EMPLACEMENT : à l'extérieur.

DESTINATION : revêtement extérieur de façades des constructions à ossature bois réalisées selon le NF DTU 31.2 : enduit préparatoire pour collage d'isolant en laine minérale interposé en couche intermédiaire d'un système d'enduit de peinture conforme aux normes NF T 30-608 et NF EN 13500.

CONDITIONNEMENTS ET TEINTES

- Fût de 20 kg net.
- Livré en blanc.

APPLICATION

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES :

- Conformément aux DTU en vigueur ou autre document applicable :

Panneaux destinés à recevoir un revêtement de peinture tel que visé dans le NF DTU 31.2 (Cf chapitre 13) ou dans le DTU 41.2 (Cf § 5.6 et 6.4) :

- panneaux de contre-plaqué type NF Extérieur CTB X,
- autres panneaux dérivés du bois faisant l'objet d'une évaluation technique (Cf notamment NF EN 13986 pour marquage CE) en vue d'un emploi en revêtement extérieur, non structurel,
- à l'exclusion de tous panneaux employés en contreventement de l'ossature,
- autres panneaux déjà revêtus d'un revêtement organique en bon état de conservation.

Supports spécifiques non mentionnés : nous consulter.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Ce produit nécessite de respecter strictement les conditions minimales d'intervention lors de son application (ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et par humidité relative supérieure à 80 %, par temps de gel, par risque de pluie immédiat, sur supports gelés, sur supports chauds d'une température supérieure à 35°C, sur supports mouillés)

NETTOYAGE ET PREPARATION DES FONDS :

conformes au NF DTU 59.1.

Nettoyage et lavage si nécessaire.

Réparation des parements dégradés.

MODE D'APPLICATION :

Application manuelle en une couche pour collage en plein :

- Application sur le support à l'aide d'une lisseuse crantée à raison de 1,0 à 1,5 kg/m² environ.

- Les panneaux isolants sont posés horizontalement sur le support, bout à bout, parfaitement jointifs, par rangées successives à joints décalés, façon coupe de pierre à partir du profilé de départ en partie basse. Les panneaux sont harpés en angle sortant ou rentrant.

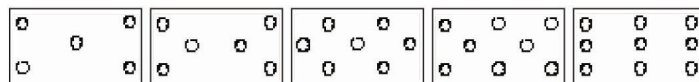
Les panneaux encollés sont frappés et pressés à l'aide d'un bouclier contre support, en contrôlant la planéité à la règle de 2 m. Ponçage éventuel de l'isolant.

- Fixation complémentaire si nécessaire des panneaux isolants avec des chevilles vissées constituées d'une rosace ajourée de 60 mm de diamètre et d'une vis à bois en acier zingué (atmosphère rurale, urbaine ou industrielle) ou inox (atmosphère maritime), accompagnée de son bouchon isolant.

PLAN DE CHEVILLAGE :

Les schémas de chevillage ci-dessous sont donnés à titre indicatif pour des panneaux de 1200 x 600 mm². Le nombre de chevilles dépend de la zone de vent, de la hauteur et de l'exposition de la construction. On se reportera à la NS P DTE 010-1-2 pour le calcul du nombre de chevilles (norme disponible sur le site www.soframap.fr).

5 chevilles / m² 6 chevilles / m² 7 chevilles / m² 8 chevilles / m² 9 chevilles / m²



TEKMATHERM BOIS

APPLICATION - Suite

DILUTION : prêt à l'emploi, ne pas diluer.

MATERIEL :

- Lisseuse inox crantée (U6 à U8).

Vis de fixation : Vis bois de 5 à 6 mm de diamètre, pré montée avec une collerette plastique (rosace) de 60 mm : Ejotherm IT-S 5/60, Ejotherm STR-H / A2 (EJOT) ou Termofix 6 H NT (Sté FISCHER) – liste non exhaustive.

Consulter la documentation du fabricant pour l'adéquation de la cheville au support.

CONSOMMATION : 1,5 à 2,0 kg/m².

Selon l'absorption, le relief des supports et le mode d'application, cette consommation peut varier de 10 à 20 %.

TEMPS DE SECHAGE (à 23° C et HR = 50 %) :

Sec apparent complet : 24 à 48 heures selon les conditions climatiques.

NETTOYAGE DU MATERIEL : à l'eau, immédiatement après usage.

CARACTERISTIQUES D'IDENTIFICATION

APTITUDE A L'USAGE :

Fonction générale : produit de construction.

Fonctions particulières par référence à la norme NF EN 16566 visant les enduits de peinture et autres documents applicables :

- perméabilité à la vapeur d'eau,
- adhérence sur panneaux dérivés du bois et sur isolant en laine minérale ($\geq 0,3$ MPa) selon NF EN ISO 4624,
- parfaite adhérence sur ancien revêtement organique en bon état de conservation.

IDENTIFICATION :

- Classement normalisé selon NF EN 16566 : **G₃S₄V₂W₁A₀C₀**
- **Caractérisation selon NF T 36-005** : Famille IV - 4b.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Extrait sec :

En poids : 65,0 ± 2,0 %.

En volume calculé : 48,1 ± 2,0 %.

Masse volumique : 1,44 ± 0,10 kg/dm³.

Point d'éclair : non inflammable, produit en phase aqueuse.

Présentation en pot : produit épais.

Epaisseur du feuil sec : 0,5 à 1,0 mm environ.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Contrôle qualité : les caractéristiques déclarées correspondent à celles visées par le Fascicule normalisé FD T 30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU). Ce contrôle est réalisé suivant un système de management de la qualité et environnemental certifié ISO 9001 (2015) et ISO 14001 (2015), et les données d'identification du produit sont vérifiées régulièrement par le BUREAU VERITAS (contrat de Reconnaissance d'Etablissements Industriels N° RT 7 87-047).

HYGIENE ET SECURITE / SANTE ET ENVIRONNEMENT

Sécurité en cas d'incendie : se reporter à la documentation du système mis en œuvre.

Fiche de Données de Sécurité : accessible sur le site www.soframap.com ou www.quickfds.fr.

COV (Directive 2004/42/CE et arrêté français du 29 mai 2006) : valeur limite UE pour ce produit (cat. A/c) : 40 g/l. Ce produit contient max 5 g/l COV.

AUTRES INFORMATIONS

Référentiels d'emploi : NF DTU 59.1, NF DTU 31.2, NF P 65-210 (DTU 42.1), et DTE TEKATHERM B.LM.

Durée de vie, entretien ou rénovation du revêtement : se reporter à la documentation du système mis en œuvre.

Enlèvement du revêtement : décapage par tous moyens appropriés (nous consulter).

Recommandations relatives aux conditions de stockage après ouverture pour limiter la formation de résidus : nettoyer le couvercle et les parois verticales de l'emballage, fermer le pot hermétiquement et le stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité (durée de vie : 6 mois).

Traitement des déchets : emballages et résidus non dangereux issus d'un produit destiné à des professionnels, traitables en déchet banal de chantier.

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI "CGE"

Le produit visé ici est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP). Il doit être employé conformément aux informations portées dans sa fiche descriptive (avec celles de ses composants lorsqu'il s'agit d'un produit en kit) et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes privées NPD, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir vérifié que la/les fiches de produit n'ont pas été modifiées par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels ces fiches se réfèrent, en renvoyant notamment à une éventuelle déclaration des performances « DoP » qu'elle soit obligatoire en vertu du règlement (UE) n° 305/2011 « RPC » impliquant le marquage CE, ou volontaire en l'absence d'une norme harmonisée ou d'un document d'évaluation européen utilisable, mais sans marquage CE. Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes de revêtement auxquels il s'incorpore est de technique courante. Ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction ou de rénovation, mais ils peuvent l'être aussi pour des travaux d'entretien des parois de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes. Les propriétés et durabilité des revêtements permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale de l'utilisateur lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des EPERS. Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité du revêtement réalisé est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique. S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1er du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (vente dite « BtoB », et non « BtoC », de produits de construction et de décoration).

Date de création : avril 2010

Date de révision : avril 2017

Indice de révision : 03